

RD8n – Réhabilitation du pont sur l'Arc

Concertation publique préalable

Objectifs du Projet

Présentation de l'Aménagement Retenu
Phase Travaux
Planning
Protection de l'Environnement



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Objet

La présente concertation concerne, suite à l'analyse des différentes solutions envisageables, la présentation de la solution retenue pour la réhabilitation du pont sur l'Arc.

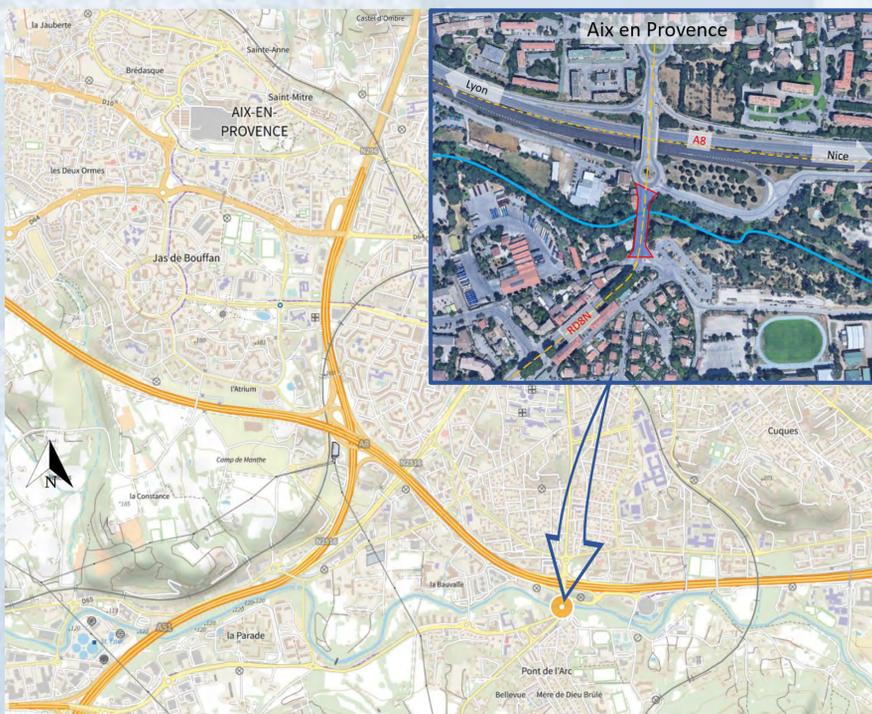
Cette concertation publique préalable est réalisée conformément aux articles L 103-2 et R103-1 du code de l'urbanisme. Elle fait suite à la précédente concertation lors de l'Etude Préliminaire.

Constat actuel

Le pont sur l'Arc (construit en 1945), à Aix-en-Provence, permet à la RD8N de franchir le cours d'eau avec un **appui** dans le lit de la rivière. Cet ouvrage (pont) a fait l'objet de plusieurs inspections qui ont mis en avant des **désordres** sur sa structure, et ont ainsi conduit à une **dégradation de service** suite à la limitation du passage des **Poids Lourds à 19t**. Les désordres actuels permettent la réutilisation des appuis existants mais pas du tablier.



Photo exemple de désordre sur ouvrage – Inspection 2009



Plan de situation du projet

Rappel des Objectifs

Améliorer la sécurité via la réhabilitation de l'ouvrage en permettant notamment de faire circuler l'ensemble des flux en sécurité.

Accompagner l'émergence **des mobilités durables** avec l'intégration d'une piste cyclable bi-directionnelle dans le projet.

Améliorer le **cadre de vie** par un projet s'inscrivant dans une démarche plus globale de réaménagement de l'échangeur autoroutier (porté par la commune d'Aix en Provence) et en proposant des solutions limitant la gêne aux riverains.

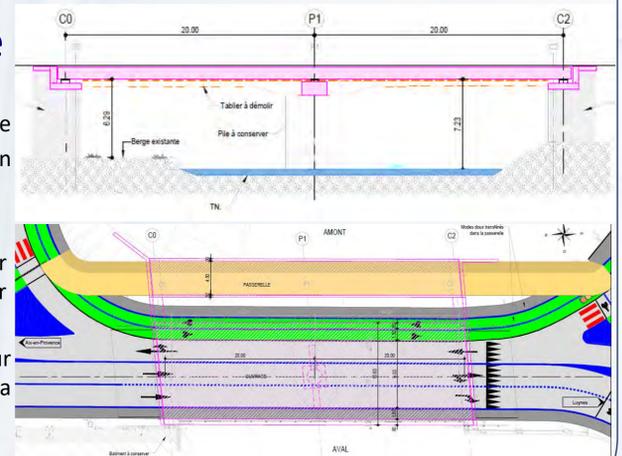
Valoriser le **patrimoine routier** et préserver son **environnement** en portant une attention particulière à la protection de l'Arc.

Concertation publique de la phase précédente

La première phase de concertation a eu lieu du 19 au 30 septembre 2022. Le besoin de réaliser cette opération est **unanime**. Une **majorité** des personnes est favorable à la mise en place d'une **passerelle modes actifs séparée** du flux des véhicules à moteur.

Afin de répondre aux remarques de la concertation, il a été retenu d'augmenter la largeur fonctionnelle de la passerelle modes actifs de 4.50m à 5.50m : 2m pour les piétons, 3m pour les cyclistes, et 50cm de surlargeur.

Cet élargissement est cohérent avec les largeurs prévues par l'aménagement de l'échangeur porté par la commune. Par ailleurs, la surlargeur de 50cm proposée permet d'améliorer la séparation des flux piétons et cyclistes.

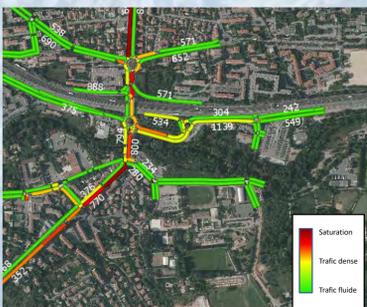


Plans de l'étude préliminaire de la solution plébiscitée

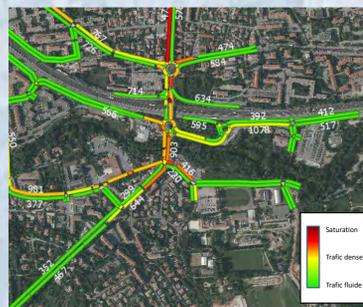
Contraintes principales

❖ Insertion dans le réaménagement de l'échangeur porté par la commune d'Aix en Provence.

❖ Une **étude circulaire** a été réalisée en 2021 et conclut que l'échangeur de l'arc est en limite de saturation en Heure de Pointe du Matin (HPM) et en Heure de Pointe du Soir (HPS) avec des remontés de circulation sur l'ouvrage Pont sur l'Arc



Etat de la circulation en Heure de Pointe du Soir



Etat de la circulation en Heure de Pointe du Matin



Extrait de plan du réaménagement de l'échangeur

❖ Les abords de l'Arc (ripisylve) constituent un **corridor dégradé** mais à **enjeu écologique fort**.

La flore ne fait état d'**aucune espèce protégée** et présente un enjeu très faible hormis pour les espèces exotiques envahissantes.

La faune ne fait état d'**aucune espèce protégée**, mais le site est un lieu d'habitat et de reproduction de nombreuses espèces ainsi que de déplacement le long de l'Arc.



Chardonneret élégant (B.VOLLOT)



Pipistrelle pygmée (E.YAKHONTOV)

❖ Le pont est visible du **Pavillon Cormis** (ou Enclos des Décormis) inscrit aux Monuments Historiques. **L'Architecte des Bâtiments de France (ABF)** a été sollicité sur l'aspect architectural du projet.



Retrouvez l'ensemble des éléments de la concertation et le registre numérique sur : <https://dpt13.fr/RD8npontsurlarc>
Ou en flashant le QR code

